
Code de conduite des salariés et des bénévoles (Merci d'imprimer)

Ce code décrit les valeurs et les comportements attendus qui guident les employés et les bénévoles dans toutes les activités liées à leurs fonctions. En s'engageant à respecter ces valeurs et en adhérant aux comportements attendus, les employés et les bénévoles renforcent la culture éthique de l'AMA et contribuent à la confiance du conseil d'administration de l'AMA et de la communauté dans l'intégrité de tous nos efforts.

Valeurs et comportements attendus :

Collaboration

Rechercher délibérément et avec ingéniosité le plus large éventail possible de perspectives et de solutions à la fois à l'intérieur de l'AMA, d'autres associations musulmanes des Pays de la Loire et dans nos communautés. Faire preuve d'ouverture et de souplesse pour obtenir un consensus et améliorer les résultats en apportant une perspective communautaire à nos interactions, en négociant des solutions, nous sommes ouverts aux alternatives et habiles à gérer les attentes. Nous partageons la reconnaissance avec nos comités et nos partenaires.

La collaboration est démontrée par :

1. Être honnête, juste et respectueux des autres en écoutant activement pour comprendre l'impact des problèmes et des points de vue des autres, et en veillant à ce qu'une question soit mûrement réfléchi avant de prendre une décision.
2. Soutenir les décisions du Conseil d'administration
3. Être un ambassadeur de l'AMA dans la communauté dans toutes les interactions, qu'il s'agisse d'interactions individuelles, professionnelles ou en ligne.
4. Construire et entretenir des réseaux et des relations efficaces et collaboratifs avec d'autres organisations, collègues et parties prenantes.
5. Mobiliser les réseaux, les communautés religieuses et fonctionnelles, les collègues et les parties prenantes pour soutenir les initiatives interfonctionnelles dirigées par le centre communautaire AMA
6. Mettre en œuvre des stratégies qui améliorent la collaboration avec les autres
7. Reconnaître la contribution des réseaux, des communautés, des collègues, des partenaires et des parties prenantes à la réalisation des objectifs.
8. Les bénévoles ont besoin de la permission de l'association pour contacter d'autres organisations au nom de l'AMA.

Respect

Traiter toutes les personnes avec respect, dignité et équité est fondamental pour notre relation avec nos communautés et contribue à un milieu de travail sûr et sain qui favorise l'engagement, l'ouverture et la transparence. La diversité de nos employés et les idées qu'ils génèrent sont la source de notre innovation et de l'atteinte de nos résultats.

Le respect est démontré par :

1. Traiter chaque personne avec respect et équité.
2. Valoriser la diversité et le potentiel de chaque citoyen pour construire des communautés fortes et soutenir des comportements inclusifs
3. Travailler ensemble dans un esprit d'ouverture, d'honnêteté et de transparence qui encourage l'engagement, la collaboration et la communication respectueuse
4. Respecter le mandat de l'AMA dans l'exercice de ses fonctions conformément aux politiques et directives du conseil d'administration de l'AMA et de manière impartiale
5. Fournir aux décideurs toute l'information, l'analyse et les conseils dont ils ont besoin, en s'efforçant toujours d'être ouverts, francs et impartiaux.
6. Valoriser la diversité et l'avantage de combiner les qualités et les forces uniques inhérentes à une main-d'œuvre diversifiée.

7. Contribuer à la création et au maintien de lieux de travail sûrs et sains, exempts de harcèlement et de discrimination.

Intégrité

L'intégrité est la pierre angulaire d'une bonne gouvernance, assurant la satisfaction des associations et des donateurs, la confidentialité et la confiance de nos partenaires et communautés. En respectant les normes éthiques les plus élevées, nos employés conservent et renforcent la confiance du public dans l'honnêteté, l'équité et l'impartialité de l'AMA.

L'intégrité est démontrée par :

1. Agir en tout temps avec intégrité et d'une manière qui résistera à l'examen le plus minutieux, une obligation qui peut ne pas être entièrement satisfaite en agissant simplement dans le respect des politiques, des directives et de la loi.
2. Ne jamais utiliser nos rôles officiels pour obtenir de manière inappropriée un avantage pour nous-mêmes ou pour avantager ou désavantager les autres.
3. Prendre toutes les mesures possibles pour prévenir et résoudre tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel entre nos responsabilités officielles et nos affaires privées en faveur de l'intérêt public.
4. Agir de manière à maintenir la confiance de l'employeur.
5. Être sensible à l'impact sur la perception de la neutralité politique de l'AMA lorsqu'il est impliqué dans une activité politique.
6. S'abstenir de toute embauche, promotion, discipline ou licenciement d'un membre de la famille employé par l'AMA.
7. Garder confidentielle et privilégiée toute information reçue dans le cadre de nos fonctions.
8. Ne pas communiquer avec les bailleurs de fonds, les fondations et les autres ordres de gouvernement sans autorisation appropriée. Seuls les membres du personnel désignés sont autorisés à préparer et à soumettre des demandes au nom de l'AMA.

Résultats

Les résultats sont obtenus par :

1. Offrir continuellement des programmes et des activités pour le développement spirituel et communautaire à travers la mosquée d'Angers et les activités du centre communautaire AMA.
2. Innover continuellement et s'appuyer sur les résultats et les succès tout en respectant la législation, les règlements et les politiques et procédures administratives régissant le fonctionnement de l'AMA et la conduite de ses affaires.
3. Respecter la politique du porte-parole lorsqu'on lui demande de parler aux médias.
4. Contribuer aux résultats et en rendre compte au conseil d'administration de l'AMA et à d'autres comités de gouvernance.

Il incombe à chaque employé et bénévole de connaître le présent code et ses obligations en vertu du Code. Le non-respect du présent Code peut constituer le motif de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la destitution.

Accusé de réception, accord et signature

J'ai lu, compris et accepté de respecter le code de conduite de l'AMA et je comprends que cette adhésion est une condition de mon rôle en tant qu'employé ou bénévole. Je comprends qu'une violation du Code de conduite peut constituer un motif de discipline pouvant aller jusqu'à la destitution.

Signé ce jour le _____

Nom : _____

Signature : _____